

SAS COUYBES - AGENT CITROEN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 /Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. ART QUERCUS
LE VERDIER
46160 CAJARC (FRANCE)

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	26/05/2025	1 000 674	ART QUERCUS		26/05/2025
1/25/101263	1 174 395				
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN			

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Facturable Atelier	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

Désignation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	CT
MO BAREME				
M1 REPARATION DE ROUE SUR REMORQUE AVEC POSE CHAMBRE A AIR	1,00	12,50	12,50	1
Sous-total MO BAREME			12,50	
PIECES				
AGRI CHAMBRE A AIR 155/165-14 TR13	1,00	6,34	6,34	1
Sous-total PIECES			6,34	

A Réception

26/05/2025 22,61 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RÉSTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°98.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

18,84

3,77

Total TTC brut 22,61 €
NET À PAYER
22,61 €

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1	18,84	20,00	3,77

C	1 000 674
F	1/25/101263
D	26/05/2025
M	22,61 €
R	A Réception
E	26/05/2025

PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÉGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables, à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun conditionnement d'acompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes réglées et non payées à terme échu du jour où le retard de paiement a été constaté par la loi, jusqu'à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'échéance des sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.
En cas de litige non réglé à l'amiable, si le client est un consommateur, toutes seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est un professionnel, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.
Sous réserve des conditions générales de vente.

avis clients

CITROËN AVIS CLIENTS
citroen.fr